



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 15 mars 2022**

Date de convocation : 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire,  
M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), M Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : --

Pouvoirs : M. Serge BLIN pouvoir à M. JULIENNE  
Mme Sophie CAMPISCIANO pouvoir à M. JULIENNE  
Mme Dominique GUILLAN pouvoir à Mme BALTHAZARD

Secrétaire de séance : Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNAL.**

*Rapporteur : Benoit JULIENNE*

**VU** la loi la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le Budget Primitif 2021 de la commune,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau municipal du 7 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'après s'être assuré que la comptable publique a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** la régularité des comptes :

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte de Gestion de la comptable publique pour l'exercice 2021,

Sections	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2021	Résultats N-1 reportés	Part affectée à l'investissement 2021	Résultats de Clôture
Fonctionnement	1 953 399,25€	1 499 681,91 €	453 717,34€	1 560 518,04 €	396 136,18 €	1 618 099,20€
Investissement	600 366,56€	367 601,52 €	232 765,04 €	- 291 225,26 €	0 €	-58 460,22€
Total général	2 553 765,81 €	1 867 283,43 €	686 482,38 €	1 269 292,78 €	396 136,18 €	1 559 638,98€

**PRÉCISE** que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Saint-Aubin

Le 15 mars 2022

Le Maire,

**Pierre-Alexandre MOURET**



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*